

DEC160854INC

Décision portant nomination par intérim de M. Gabriel Ferro aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5615, intitulée "Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) "

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5615 intitulée "Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) "et nommant M. Arnaud Brioude directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 9 février 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gabriel Ferro, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016 en remplacement de M. Christian Brylinski.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC160346dr08

Décision portant nomination de M. Sylvain ROGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08 octobre 2012 ;

Considérant que M. Sylvain ROGER a suivi la formation initiale d'acmo/assistant de prévention organisée par le Pôle Compétences et Formation du CNRS Délégation Centre-Auvergne-Limousin qui s'est déroulée du 23 au 25 avril 2012 à Gif-sur-Yvette et du 22 au 24 octobre 2002 à Orléans.;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain ROGER, Technicien de classe supérieure, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Sylvain ROGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sylvain ROGER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 16 février 2016

Le directeur de l'unité
Marc LETHIECQ

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163106dr08

Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source non scellée et source scellée et générateur X » délivrée à M. David CHAULIN le 18 octobre 2013 par CNRS Formation entreprises ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. David CHAULIN, Technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Missions

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. David CHAULIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163105dr08

Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source non scellée» délivrée à M. Isidro DA SILVA le 20 mars 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Isidro DA SILVA, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Missions

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Isidro DA SILVA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163104dr08

Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source scellée et générateur X » délivrée à M. Emmanuel VERON le 30 mai 2012 par la Société Progray ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Emmanuel VERON, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Missions

M. Emmanuel VERON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Emmanuel VERON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163103dr08

Décision portant nomination de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle » et l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » Source non scellée et source scellée et générateur X » délivrée à Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA les 20 et 21 mars 2014 par CNRS Formation entreprises;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA, Ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Missions

Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163102dr08

Décision portant nomination de M. François VIVET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et matériaux : Haute Température et Irradiation » - (CEMHTI).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François VIVET, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3079 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité

Catherine BESSADA

DEC163100dr08

Décision portant nomination de Mme Sandra ORY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} octobre 2012 ;

Considérant que Mme Sandra ORY a suivi la formation initiale d'ACMO/Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 5, 6 20 et 21/10/2009 et les 12-13/11/2009 à Orléans.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandra ORY, Technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Sandra ORY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra ORY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice de l'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163099dr08

Décision portant nomination de Mme Rachelle OMNEE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} octobre 2012 ;

Considérant que Mme Rachelle OMNEE a suivi la formation initiale d'ACMO/Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28 juin et 08 juillet 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Rachelle OMNEE, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Rachelle OMNEE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rachelle OMNEE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice de l'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163098dr08

Décision portant nomination de Mme Yasmina BEN-SAHRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} octobre 2012 ;

Considérant que Mme Yasmina BEN SAHRA a suivi la formation initiale d'ACMO/Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28 juin et 08 juillet 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1^{er}: Mme Yasmina BEN-SAHRA, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Yasmina BEN-SAHRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Yasmina BEN-SAHRA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2016

La directrice de l'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160720dr08

Décision portant nomination de Mme Karine MUSSET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI dont le directeur est M. David GIRON ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7261 en date du 19 mars 2015 ;

Considérant que Mme Karine MUSSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes du 16 mars au 03 avril 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine MUSSET, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Karine MUSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine MUSSET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 24 mars 2016

Le directeur de l'unité
David GIRON

Visa du Président de l'Université François Rabelais
M. Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160509dr08

Décision portant nomination de M. Philippe GAYRAL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, dont le directeur est M. David GIRON ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe GAYRAL, Maître de conférence, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7261 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

David GIRON